



*République française*

*Département de l'Hérault*

*Canton de Saint Pons de Thomières*

**Commune de Rosis**



**Séance du 21 décembre 2016 à 20h**

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - René MAGNALDI- - Sébastien ALLIES - Anne MAUREL- Moïse ROQUES - Germain FARENQ - Stéphane SAUTEREL.

**Membre(s) absent(s) excusé (s):** - Daniel BOURDON -(Pouvoir Jacques Mendes) Magali CAZALS (Pouvoir à Anne Maurel) - Arlette ARAGON ( pouvoir Germain Farenq) Nathalie MENDES (Pouvoir René Magnaldi,

**Secrétaire de séance :** Sébastien ALLIES.

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1.Approbation du PV de séance du CM du mois de Novembre 2016.
2. Fusion des syndicats d'adduction d'eau SGOR/SAIE
- 3.Fusion des communautés de communes CCMHL et CCML
- 4.Adoption de la Compétence Tourisme par la nouvelle communauté MLMHL
- 5.Révision des tarifs des hébergements communaux
- 6.Etat d'avancement des travaux communaux
- 7.Trail 6666 Occitane
- 8.SAFER OCCITANIE – Biens vacants et sans maître,
- 9.BUDGET COMMUNAL \_ DM n° 3
- 10.Demande de révision du bail a ferme de Nouri Amor
- 11.PNRHL – Distribution d'ampoules LED
- 12.Htes Terre d'Oc – Étude centre Bourg
- 13.Agenda communal

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 21 DECEMBRE**  
**ORDRE DU JOUR DETAILLE**

**1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL NOVEMBRE 2016**

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

**Avis du Conseil :     Adopté à l'unanimité**

**Nombre de voix: Pour :     11            contre :     /            abstention :     /**

**2 – FUSION DES SYNDICATS ADDUCTION EN EAU POTABLE SGOR /SIAE MARE**

**Monsieur le Maire** indique aux membres du Conseil qu'en date du 21 novembre 2016 la fusion des deux syndicats **SRGO et SIE vallée de la Mare** a été actée par Monsieur la Préfet pour prendre effet à compter **du 15 décembre 2016**,

**Il rappelle** aux membres du Conseil qu'à compter du **1er janvier 2017**, la compétence en adduction en eau potable de notre commune sera exercée en lieu et place du SIE vallée de la Mare , par le nouveau « Syndicat Intercommunal Mare et Libron ».

**Il indique cette compétence**, concerne le quasi-totalité des hameaux de la commune. (Seuls les hameaux d'Héric et du Cros ne sont pas concernés pour le moment par ce transfert de compétences.) A compter de cette date, c'est le nouveau syndicat qui assurera désormais l'entretien des réseaux et toute la gestion de l'eau.

**Il précise** qu'à cette occasion, il y a lieu de désigner les deux délégués déjà en place :

**Le Maire Jacques Mendès et la conseillère municipale Anne Maurel** , pour siéger au nouveau syndicat qui porte le nom de :

**« Syndicat Intercommunal Mare et Libron ».**

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer,

**Avis du Conseil :     Émet un avis favorable à La désignation des deux conseillers proposés.**

**Nombre de voix : Pour :     11            contre :     /            abstention :     /**

**3 - FUSION DE NOTRE COMMUNAUTÉ AVEC CELLE DES MONTS DE LACAUNE –**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil, que les Préfets de l'Hérault et du Tarn viennent de prendre un arrêté inter préfectoral en date du 24 nov 2016 relatif à la mise en œuvre de la fusion des deux communautés de communes deviendra effective à compter du **1er janvier 2017** et portera le nom de:

*« Monts de Lacaune Montagne Haut Languedoc ».*

**Il précise**, que l'arrêté inter préfectoral détermine le nombre et la répartition des sièges au sein de l'organe délibérant soit au total **35 délégués**.

La commune de Rosis ne dispose que d'un seul délégué titulaire et un délégué suppléant,

**Il indique que** les conseillers communautaires sortants ne sont pas maintenus et, une nouvelle désignation est effectuée, les nouveaux conseillers communautaires sont désignés **automatiquement** suivant l'ordre du tableau.

**Il indique donc**, qu'à compter du **1er janvier 2017** :

**Le Maire, Monsieur Jacques Mendès**, est désigné comme conseiller titulaire,

**Le 1er adjoint, Monsieur René Magnaldi**, est désigné comme conseiller suppléant,

**Pour information du Conseil Municipal : Le Conseil prend acte de l'information.**

#### **4 - ADOPTION DE LA COMPETENCE TOURISME PAR LA NOUVELLE COMMUNAUTE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que conformément aux directives de la loi « Notre » la communauté de communes a opté entre autres, pour la compétence **tourisme**. Les offices de tourisme et les points infos sont supprimés. Seuls les « BIT » ont la compétence des informations touristiques sur tout le territoire communautaire.

**Monsieur le Maire annonce aux** membres du Conseil qu'à compter du 1er janvier 2017 en application de la loi « NOTRe », seront mis en place sur le territoire de la nouvelle communauté, **huit Bureaux d'Informations touristiques** :

Lacaune – Murat s/Vèbre – Viane – Nages - la Salvetat s/Agout - Fraïsse s/Agout - Angles et **DOUCH** (qui sera nouvellement créé). Le point d'info tourisme commune de Rosis sera supprimé. L'appellation des nouveaux B I T sera pour celui de Douch : « **BIT Douch Caroux** ».

*Le logo du réseau Tourisme ,sera :*  
*« Monts & Lacs en Haut Languedoc »*  
*Office de Tourisme*

*Cet équipement sera mis à la disposition de la communauté de communes, sans transfert de patrimoine ni contribution financière, Seuls les éventuels investissements seront pris en charge par la Com Com .*

**Pour information du Conseil Municipal : Le Conseil prend acte de l'information.**

#### **5- REVISION DU TARIF DES HEBERGEMENTS COMMUNAUX**

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'augmenter le tarif de nos deux hébergements communaux, compte tenu des investissements importants que la commune vient de réaliser au cours de l'année sur ces deux hébergements , (l'isolation entière et totale de nos 2 gîtes, le remplacement de toutes les menuiseries, la pose d'un parquet flottant, le remplacement d'ameublements, buffet ,micro-ondes, réfrigérateur, l'installation de la chaudière à granulés et tout récemment la mise en peinture du gîte trois épis) .

**Il propose donc** ,de fixer le montant de la nuitée du **gîte d'étape communal 3 épis à 20 €** et celui de **Marcel Cèbe à 19 €**

Il précise que ces nouveaux tarifs s'ils sont adoptés, entreront en application à compter du 1er janvier 2017. Il demande aux membres du conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

**Avis du Conseil : le Conseil adopte la proposition du Maire**

**Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : /**

## **6 - ETAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX COMMUNAUX**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil sur l'état d'avancement des travaux sur les bâtiments communaux et la voirie départementale.

### **ANDABRE –**

**Les travaux de voirie** en enrobé sur la Départementale entre la commune de Castanet le haut et l'entrée d'Andabre sont terminés. → Les travaux de raboutage de la voirie départementale dans la traversée du village d'Andabre sont terminés. Le revêtement sera réalisé dès que les conditions atmosphériques le permettront. → Les travaux d'élagage du platane situé à proximité de la Mairie, sont terminés.

### **MADALE –**

**Les travaux de bornage** programmés pour départager les parcelles de terrain qui entourent la source de Madale sont en cours. → Les travaux de raccordement de la surverse du bassin de Madale jusqu'à la propriété M. Roques sont programmés. Ils seront réalisés par l'Entreprise Roger d'ici la fin de l'année.

### **LE CROS -**

- **Les Travaux de remise en état du pont du Cros** bien que ralenti par de fortes précipitations se poursuit .Ils devraient être terminés d'ici la fin de l'année,

### **DOUCH –**

- **Les travaux de finition** de la salle de bains du refuge Marcel Cèbe sont en cours et se poursuivront en fonction des disponibilités de l'employé communal.

→ **Les travaux d'isolation** d'une fenêtre en bordure de route du gîte 3 épis qui nécessitaient l'installation d'un muret sont terminés.

→ **Les travaux de restauration** et de remise en peinture de la totalité du gîte communal 3 épis réalisés par l'employé communal sont terminés. L'installation d'un buffet dans la salle à manger, d'un nouveau réfrigérateur, d'un four micro-ondes, et la pose de rideaux seront prochainement réalisés.

-**Le nettoyage de la totalité** de cet hébergement a nécessité l'intervention des deux agents du secrétariat et de l'employé communal durant 5 journées, afin que cet hébergement présente toutes les garanties de propreté qu'on est en droit d'attendre de ce type d'hébergement,

**Pour information du Conseil Municipal : Le Conseil prend acte de l'information.**

## **7- AUTORISATION DE PASSAGE D'UN TRAIL INTITULE 6 666 ° OCCITANE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil de l'organisation d'un Trail longue distance intitulé « la 6 666° occitane » qui se déroulera du village de Vaillan à Roquebrun via une partie du Massif du Caroux **les 3 et 4 juin 2017.**

Il indique que cette association qui prépare depuis près d'un an l'organisation de cette manifestation sportive et qui sollicite une autorisation de passage, remplit toutes les conditions d'accompagnement et de sécurité qu'exige ce type d'événement sur le massif du Caroux.

Il propose donc aux membres du conseil d'émettre un avis favorable au déroulement de ce Trail sur le territoire de notre commune.

Il indique qu'à cette occasion la commune mettra à la disposition de cet organisation pour organiser le ravitaillement des coureurs, des chapiteaux à Douch et la salle polyvalente d' Andabre.

**Avis du Conseil : Emet un avis favorable au déroulement de cette épreuve et demande que cet organisme dé-balise après le passage des coureurs.**

**Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : /**

## **8- SAFER OCCITANIE - CESSION DE BIENS VACANTS ET SANS MAITRE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil de la réunion qui a eu lieu la semaine dernière à la Salvetat avec les services de la Safer, venu proposer à la Communauté de Communes de signer une convention afin d'utiliser l'outil VigiFoncier qui permet la transmission de l'information du marché foncier sur le territoire :( Informations sur les projets de vente transmises par les notaires à la Safer Occitanie (DIA),les rétrocessions opérées à la Safer Occitanie sur les avis de préemptions et les appels à candidatures publiés).

**Il indique que cette convention** s'appliquera avec la nouvelle communauté et les communs membres.

**Il précise** d'autre part que nous avons été avisé par le trésor public la liste des bien vacants et sans maître qui viennent de nous être proposées et qui vont être prochainement incorporés dans le domaine communal, environ (20ha).

**Il précise** qu'en ce qui concerne ces biens vacants et sans maître dont les propriétaires sont identifiés , sachant que quand la propriété d'un immeuble a été attribuée à la commune, le propriétaire ou les ayant droit ne sont plus en mesure d'en exiger la restitution,

**Il indique**, qu'avant d'entamer la démarche auprès du Trésor Public, les propriétaires des parcelles concernées seront contacté par courrier, et pour certains nous devons vérifier sur le registre d'état civil, les éventuels décès. Un courrier sera adressé par le Maire à toutes les personnes figurant sur la liste, en précisant bien que les personnes qui souhaitent la restitution d'un bien devront fournir les preuves de leur propriété à ce service,

**Il demande** aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à signer tout acte afférent à ce dossier qui sera enregistré par acte administratif.

**Avis du Conseil : Favorable à la proposition du Maire.**

**Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :**

## **9 - BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N°3**

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil la Décision Modificative n°3, afin de régulariser le mandatement de la taxe d'électrification qui doit reversée par la commune, à la Communauté de Communes.

**Il y a donc lieu** de procéder à l'augmentation du compte 73 98 pour 200€ et de diminuer le compte 62 28 de la même somme.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir délibérer.

**Avis du Conseil : adopté à l'unanimité**

**Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention :**

## 10- DEMANDE DE REVISION D'UN BAIL A FERME

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du courrier que vient de nous adresser Monsieur Amor Nouri qui demande une réduction de 50% du montant de son bail a ferme de qui s'élève à 752 € annuel et propose la restitution de certaines parcelles du bail cadastrées D 3 Cabrière Berthenas - E1 Cadenagues n°19 - D1 Serre de Rosis ,d'une superficie de 75Ha à compter du 1er janvier 2017, Il demande donc aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette requête et de se prononcer afin de pouvoir donner une réponse à l'intéressé,

**Avis du Conseil** : Le conseil émet un avis favorable sous réserve que le montant de la transaction s'élève à 400€ annuel

**Nombre de voix:** Pour : 11 contre : / abstention : /

## 11 - PNRHL- DISTRIBUTION AMPOULES LED DANS LES TERRITOIRES A ENERGIE POSITIVE

**Monsieur le maire** informe les membres du Conseil que dans le cadre de l'opération « ampoules LED » dans les territoires à énergie positive pour la croissance verte, menée par le Ministère de l'écologie et en partenariat avec EDF.

Le Parc naturel Régional du Haut Languedoc est bénéficiaire d'ampoules « Led » qu'il doit redistribuer de manière équitable au sein de son territoire afin de favoriser l'engagement des communes.

**Il indique** que cette opération vise en priorité les personnes non tournées vers des équipements innovants type (Personnes âgées) et à faible revenu, La commune s'est vu attribuée 22 duos d'ampoules Led, Le secrétariat préparera une liste des personnes bénéficiaires.

**Avis du Conseil** : Prend acte de l'information

**Nombre de voix:** Pour : 11 contre : / abstention :

## 12 - HTE TERRE D'OC – ETUDE CENTRE BOURG - REMISE PHASE 1 & 2

**Monsieur le maire** informe les membres du Conseil de la réunion qu'il a eu avec le Cabinet « turbines » à laquelle assistait Magali Cazals .Au cours de cette réunion Trois scénarios nous ont été proposés pour améliorer le terrain de foot et l'aire de jeux pour enfants,

**Il indique** que nous devons répondre sur le choix du scénario retenu ou modifié avant le 15janvier 2017,

**Avis du Conseil** : Le Conseil prend acte de l'info , le maire de préciser que les deux conseillères en charge du dossier devront le lui présenter avant le 15 janvier 2017.

**Nombre de voix:** Pour : 11 contre : / abstention :

## 13- AGENDA DE LA COMMUNE A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE

**Monsieur le Maire** porte à la connaissance des membres du Conseil que les vœux de la nouvelle communauté de Communes « Monts de Lacaune Montagnes du haut Languedoc », se dérouleront cette année à **Lacaune (Tarn) le 29 JANVIER 2017 à 18h.**

**Il indique également** que les colis de Noël sont prêts, Ils devront être livrés le plus tôt possible par les conseillers municipaux dans leur secteur respectif, Les enseignes lumineuses ont été mise en place ainsi que l'installation des sapins de Noël à Cours ,Compeyre, Andabre et Douch seront installés dans la semaine.

**Avis du Conseil : prend acte de l'information**

**Nombre de voix:    Pour :    11            contre : /            abstention : /**



**Jacques MENDES**  
**Maire de ROSIS**  
**Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)**  
**Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)**  
**Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19**  
**site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>**

